CHAMPIONNAT RÉGIONAL F+18 à X
PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2025 - 2026

Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Bureau Directeur de la ligue le 30/09/2025, a été homologué par le Président de la Commission des Épreuves Fédérales en date du ../../...., conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.
Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue des Pays de la Loire est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue des Pays de la Loire.
Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre réglementaire commun avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2025/2026 pour la Ligue des Pays de la Loire.
- Des annexes avec les livrets de compétition propre au championnat

Article 1 : Contact et Organisation de la Ligue

Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire présente l'organisation des compétitions

Fonction	Nom/Prénom	Mail	Téléphone
Responsable Com Féminines	Alba Valérie	valba@paysdelaloire-rugby.fr	06 71 20 93 43
Responsable Com Sportive	Le Franc Guillaume	glefranc@paysdelaloire-rugby.fr	06 24 98 15 59
Secrétaire Adjoint en charge d'Ovale	Griffon Daniel	dgriffon@paysdelaloire-rugby.fr	06 83 32 63 95
DAL	Savina Sébastien	ssavina@paysdelaloire-rugby.fr	06 89 46 92 22
Responsable RF	Quintin Jean Yves	jyquintin@paysdelaloire-rugby.fr	06 60 06 09 38
Secrétaire Général	Ménard Bertrand	2012m@ffr.fr sg@paysdelaloire-rugby.fr	07 87 15 05 11
Directeur Administratif	Le Mouellic Fabien	flemouellic@paysdelaloire-rugby.fr	07 43 36 12 29

Article 2 : Cadre réglementaire – Organisation générale phase territoriales

L'organisation des championnats régionaux F-18 à X est laissée à l'initiative des ligues régionales.
Les engagements des équipes ou rassemblement sont à transmettre à la ligue **avant le 8 septembre 2025** pour la saison 2025/2026.

Les engagements pour la saison 2025/2026 sont les suivants :

Nombre de collectifs	Jeu à X
F+18	8

Article 3 : Règlement financier

Le règlement financier des compétitions de la ligue des Pays de la Loire est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

Frais d'engagement :

Les frais d'engagement sont de 150 euros par équipe engagée.

Règlement spécifique à la ligue des Pays de la Loire :

Forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue :

En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

Article 4 : Qualifiés en championnat de France

Le nombre de qualifiées au championnat de France n'a pas été communiqué par la FFR à la date de rédaction du présent règlement.

LIGUE	F+18 à X
AUVERGNE RHÔNE ALPES	NC
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	NC
BRETAGNE	NC
CENTRE VAL DE LOIRE	NC
GRAND EST	NC
HAUTS DE FRANCE	NC
ILE DE FRANCE	NC
NORMANDIE	NC
NOUVELLE AQUITAINE	NC
OCCITANIE	NC
PAYS DE LA LOIRE	NC
SUD + CORSE	NC

Article 5 : Créneaux des rencontres

Les matchs auront lieux le dimanche à 14h00.

Selon les règlements généraux de la F.F.R 2025 2026, les rencontres se dérouleront sous le format de 3x20 minutes pour les rencontres avec une pause de 5 minutes maximum entre chaque tiers-temps.

Article 6 : Modification du calendrier

Demandes de modification de Rencontres des championnats régionaux :

Toute demande doit être effectuée sur Oval-e, mais avant d'être étudiée par la Ligue, la demande doit être dûment renseignée par le club demandeur, puis le club adverse y fait apparaître son avis à défaut de son accord.
La Ligue pourra ensuite transcrire sa décision finale sur Oval-e.
NB : Le club demandeur contacte au préalable le club adverse pour l'avertir de sa demande.

Rappel des règlements généraux, demande de modification sur Oval-e au plus vite et dans les délais ci-après :

- Inversion de match : 10 jours minimum
- Changement de date : 10 jours minimum
- Changement de terrain : mercredi 12h00 (pour week-end suivant)
- Changement d'horaire : mercredi 12h00 (pour week-end suivant)
- Autres demandes 15 jours minimum et en précisant l'objet
- Matchs amicaux : jeudi 12h00

Cas particulier : forfait ou interdiction de terrain suite arrêté municipal, Délai ultime = vendredi 12h00 (pour le week-end suivant) :
L'équipe responsable du forfait ou de l'interdiction de terrain doit au plus vite par téléphone informer son adversaire ainsi que l'arbitre et le représentant fédéral et envoyer un mail, indiquant clairement sa décision de déclarer forfait ou d'interdiction de terrain (avec l'arrêté municipal) en précisant bien la rencontre et le championnat concerné, à :

- L'adversaire
- La ligue : 2012m@ffr.fr
- Le DAL Sébastien Savina : ssavina@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable commission féminine : Valérie ALBA : valba@paysdelaloire-rugby.fr
- Le secrétaire adjoint : Daniël Griffon : dgriffon@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable commission Sportive Guillaume Le Franc : glefranc@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable administratif : flemouellic@paysdelaloire-rugby.fr

Suite à interdiction de terrain, le match sera reporté, par principe, à la 1ère date disponible au calendrier en date de repli et sera validé par la Ligue.
Tout manquement entraînera l'invalidation du match avec application des sanctions sportives

Pour un meilleur traitement, les demandes envoyées par messagerie devront avoir un objet bien identifié.
Exemple : Club Demandeur - Rencontre du …/… - Club X/Club Y - Motif

Décision finale : Toute demande de modification relève de la décision finale de la Ligue.

Principe des reports : la première date disponible.
Les reports sont fixés par la ligue. Les dates de repli sont prévues dans les calendriers. Tout match reporté est à priori fixé sur la première date disponible.
Conditions : La date disponible ne doit pas être un milieu de congés scolaires. La date ne doit si possible pas conduire à l'enchaînement de plus de 5 matches.
La date définitive d'un report sera donc toujours celle confirmée par la ligue et ne pourra faire l'objet d'un appel. Si besoin la commission décidera de l'application de « péréquations des points » (art 341-3 RG F.F.R.)

Article 7 : Contact et Correspondant Club

Chaque club (ou rassemblement) doit désigner par catégorie un interlocuteur (nom/prénom/téléphone/adresse mail), en plus des contacts régaliens. Cette désignation est transmise à la ligue au moment de l'inscription. Et doit être mis à jour par le club sur Ovale E.

Article 8 : Principe de classement et forfait

Il est fait application des règlements décrits au chapitre 4 des règlements généraux de la FFR, article 340 à 346.

Rappel des obligations et dispositions territoriales en cas de Forfait Simple

Obligations de l'équipe responsable du FS de déclarer à l'avance 48 heures avant l'heure prévue du coup d'envoi pour le match considéré : voir article 7

~~Cas d'un FS déclaré moins de 48 heures avant l'heure du coup d'envoi pour le match considéré :~~

~~L'équipe non responsable du forfait a l'obligation d'établir une feuille de match dans les conditions habituelles et de l'adresser dans les 24 heures à la ligue des Pays de la Loire, ou de saisir sur FDM dématérialisée.~~

Sanctions sportives et financières à l'encontre de l'équipe responsable du FS :

Dans tous les cas, l'équipe fautive perdra tous ses droits au remboursement habituel de ses frais. Si le forfait a lieu au cours de la phase « aller », la rencontre « retour » aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait. Y compris équipe couplée de niveau inférieur, comme les réserves. Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe responsable du forfait sa non-qualification pour les phases finales du Championnat de France et les phases finales territoriales.

Disposition territoriale : indemnisation en cas de forfait simple

Pour tout forfait simple, à domicile comme à l'extérieur, non déclaré comme il se doit (48 heures avant) le club responsable du FS se verra contraint de verser une indemnité compensatrice des frais engagés au club adverse, celle-ci est fixée au minima de 250 € par équipe.

Nota : si cas de litige particulier le club non responsable du forfait pourra saisir la commission territoriale ad-oc via le secrétariat de la ligue avec la transmission officielle des justificatifs correspondants dans le délai de 15 jours.

Calcul des points

Il est attribué à chaque équipe, le nombre de points terrains suivants :

- 3 points pour match gagné ;
- 2 points pour match nul ;
- 1 point pour match perdu ;
- 0 point pour non-déplacement ;

Si deux équipes engagées à X se déplacent en effectif incomplet ou insuffisant et match en cross rugby, il sera accordé 1 point à chacune d'elles.

Article 9 : Conditions de participation des joueuses en phase finale

Pour les compétitions territoriales F+18 il s'entend que chacun sache être dans le « respect sportif du niveau d'engagement des Uns et des Autres » et des dispositions de limitation prises par la Ligue Pays de la Loire en déclinaison des articles du RG FFR, notamment le 320-4.
Pour être autorisé à participer à une rencontre en Championnat F+18 en jeu à X, lors des phases finales, une joueuse ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la même saison, à plus de 5 matchs avec une ou plusieurs autres équipes de niveau supérieur (notamment en jeu à XV) relevant de la même classe d'âge.
La participation à une rencontre s'entend de l'inscription sur la feuille de match correspondante.

Article 10 : Calendrier Général (en cours)

FFR LIGUE RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE	CALENDRIER 2025 / 2026	
	Événements marquants	F +18 à X
Octobre		
04-05		J1
11-12		J2
18-19		
25-26		
Novembre		
01-02		
08-09	**Tournée Automne :** France vs AFS	J3
15-16	**Tournée Automne :** France vs Fidji	J4
22-23	**Tournée Automne :** France vs Australie	repli
29-30		
Décembre		
06-07		J5
13-14		J6
20-21		repli
27-28		
Janvier 2025		
03-04		
10-11		J7
17-18		J8
24-25		
Février		
31-01		J9
07-08	**Tournoi des VI Nations M** FRA vs IRL (jeudi 5 / 02)	J10
14-15	**Tournoi des VI Nations M** WAL vs FRA (Dimanche 15/02)	repli
21-22	**Tournoi des VI Nations M** FRA vs ITA (Dimanche 22/02)	
Mars		
28-01		J11
07-08	**Tournoi des VI Nations M** ECO vs FRA (Samedi 7/03)	J12
14-15	**Tournoi des VI Nations M** FRA vs ANG (samedi 14 mars)	repli
21-22		
28-29		J13
Avril		
04-05		J14
11-12	**Tournoi des VI Nations F** FRA vs ITA (samedi 11/04)	½ Finale Ligue
18-19	**Tournoi des VI Nations F** WAL vs FRA (samedi 18/04)	
25-26	**Tournoi des VI Nations F** FRA vs IRL (samedi 25/04)	
Mai		
02-03		Finale Ligue
09-10	**Tournoi des VI Nations F** ECO vs FRA (samedi 09 / 05)	
16-17	**Tournoi des VI Nations F** FRA vs ANG (Dimanche 17 mai)	
23-24		Q *
30-31		
Juin		
06-07		½ Championnat de France
13-14		FINALE Championnat de France à X
20-21		
27-28		

* Q : Transmettre le nom de l'équipe qualifiée pour le Championnat de France

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE : LIVRET DE LA COMPÉTITION F +18 à X

1- PARTICIPATION

Le championnat F-18 est composé de 4 équipes de la ligue Pays De La Loire et 2 équipes invitées de la ligue Bretagne pour la saison 2025/2026 :

	Clubs engagés F+18 à X	Code Club
1	Ova'Lionnes (Ras Laval - Vitré)	
2	M&M'S (RAS SAC Clisson – RCH Les Herbiers – RCT de Monaigu)	20252620120042RST
3	Ras Nantes Métropole Rugby féminin(XV de l'Erdre / ANRF)	20252620120040RST
4	Saumur Rugby	4199 P
5	RC Le Mans	5100U
6	RAS Segré/ Sablé	20252620120041RST
7	Ras Seiches / Angers	
8	COX'S (RAS SNO, RC Pornic, RC Trignac)	20252620120039RST

2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase qualificative :

Pour la phase qualificative de la saison 2025-2026, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 1 poule de 8 équipes, ~~suivant la réception des engagements~~.
Les équipes se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER PHASE Préliminaire

F+18 à X			
A1	05/10	**R1**	18/01
A2	12/10	**R2**	01/02
A3	09/11	**R3**	08/02
A4	16/11	**R4**	01/03
A5	7/12	**R5**	08/03
A6	14/12	**R6**	29/03
A7	11/01	**R7**	05/04

Date de repli	
REPLI 1	23/11
REPLI 2	21/12
REPLI 3	15/02
REPLI 4	15/03

3- PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

- **Les associations classées aux 4 premières places** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue

- Si une équipe est qualifiée pour le championnat de France F+18 à X, l'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accédera à la ½ finale du championnat de France F+18 à X programmée le 06 ou 07 juin 2026.
 Si deux équipes sont qualifiées, les 2 équipes finaliste de la finale régionale PDL accéderont à la ½ finale du championnat de France F+18 à X

NB :

- En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée par l'équipe classée directement derrière celle-ci au classement de poule.
- En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

CALENDRIER PHASE Finale

F+18 à X	
½ finales F+18	12/04/2026
Finales régionales F+18	03/05/2026
½ Finale Championnat de France +18 à X	06 ou 07 juin 2026
Finale Championnat de France +18 à X	13 ou 14 juin 2026